

CONDITIONS GÉNÉRALES - BILLETS

1. Il existe un rapport de droit issu du contrat de vente des billets de match (ci-après : les billets) entre l'acheteur et Neuchâtel Xamax 1912 SA régi par les présentes conditions générales. La personne en possession du billet en est présumée l'acheteur. Le prix du billet inclut 2.5% de TVA.
2. Les billets sont valables pour une seule personne, dans le secteur indiqué pour le match à la date mentionnés au recto.
3. Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés. Toute prétention en remboursement est exclue même en cas de perte ou de vol. Le point 5 ci-dessous est réservé.
4. Si la date, l'horaire ou le lieu d'un match sont modifiés, le billet reste valide pour la nouvelle date, le nouvel horaire ou le nouveau lieu. Les billets ne seront ni repris, ni échangés.
5. En cas d'annulation définitive d'un match pour une raison imputable à Neuchâtel Xamax 1912 SA, les demandes de remboursement devront être adressées directement à Neuchâtel Xamax 1912 SA, par son secrétariat. Toute prétention à un remboursement expire 30 jours après la date officielle prévue du match.
6. Le spectateur s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité et d'organisation, toutes les instructions s'y rapportant, ainsi que toutes les réglementations ou directives imposées par la Fédération Internationale de Football Association (ci-après : FIFA), l'Association Suisse de Football (ci-après : ASF) et la Swiss Football League (ci-après : SFL). A défaut, le spectateur peut être exclu de l'enceinte du stade, sans aucun dédommagement.
7. Durant le match, tout enregistrement de bandes son ou d'images est strictement interdit sans autorisation préalable de Neuchâtel Xamax 1912 SA.
8. Les objets dont l'utilisation ou le port seraient susceptibles de blesser autrui sont également interdits, notamment, les engins pyrotechniques, les récipients en verre, plastique ou métal, les armes de toutes sortes, les objets assimilables à des armes, les pointeurs laser, les porte-voix, ainsi que les hampes de drapeaux. En cas de non-respect des dispositions précitées, le spectateur peut être exclu de la manifestation sans pouvoir faire valoir de dédommagement.
9. Le spectateur est informé que pour des raisons de sécurité, il peut être photographié ou filmé dans l'enceinte du Stade de la Maladière. En accédant au Stade de la Maladière, le spectateur accepte expressément d'être

photographié ou filmé. Il consent expressément à ce que les vidéos et prises de vue réalisées lors de l'événement soient éventuellement utilisées à des fins promotionnelles, dans le cadre des médias et de la communication de Neuchâtel Xamax 1912 SA. Il renonce expressément à toute rémunération en cas d'utilisation de son image dans ce contexte.

10. A l'intérieur du stade, chaque spectateur doit être en mesure de présenter son billet ou titre d'accès à tout moment, sur simple demande du personnel de sécurité ou d'un employé de Neuchâtel Xamax 1912 SA. Les billets ne sont valables que s'ils sont validés, par le personnel et les moyens de contrôle de Neuchâtel Xamax 1912 SA, au niveau des entrées de l'enceinte du stade.
11. En cas de non respect des présentes conditions générales, ainsi que de toutes les réglementations ou directives imposées par la FIFA, l'ASF et la SFL, Neuchâtel Xamax 1912 SA se réserve le droit de se retourner contre quiconque les violerait.
12. Neuchâtel Xamax 1912 SA décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux spectateurs.
13. Neuchâtel Xamax 1912 SA se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les modifications sont communiquées sur le site internet de Neuchâtel Xamax 1912 SA et entrent en vigueur au moment de leur mise en ligne.
14. Le droit suisse est applicable aux présentes conditions générales, ainsi qu'aux litiges de nature contractuelle ou délictuelle en résultant ou en rapport avec la relation contractuelle existant entre l'acheteur et Neuchâtel Xamax 1912 SA, à l'exclusion des règles de droit international privé et des éventuelles conventions internationales applicables.
15. Tout litige résultant des présentes conditions générales, ou en rapport avec la relation contractuelle existant entre l'acheteur et Neuchâtel Xamax 1912 SA sera exclusivement soumis aux Tribunaux neuchâtelois.

Neuchâtel, le 1^{er} juin 2016